Projet photovoltaïque

Z.A. du Rocher

Vienne Condrieu Agglomération

ZA du Rocher

9 hectares
21 parcelles

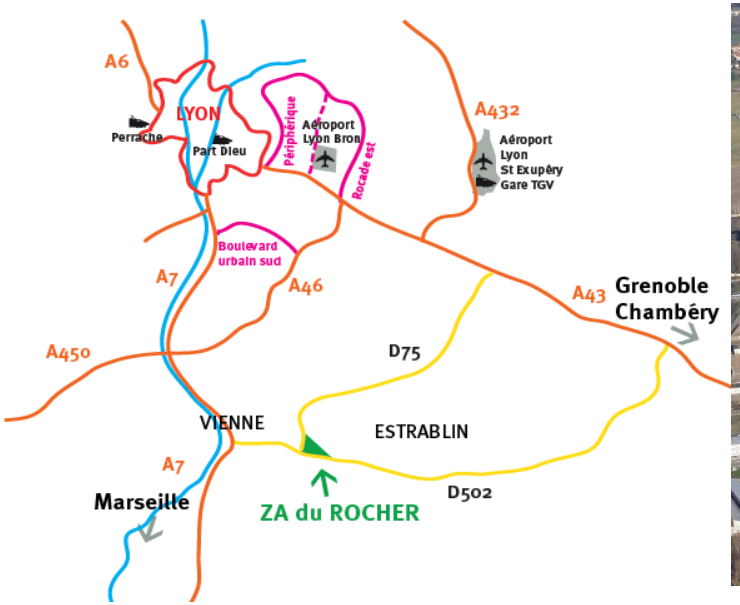

Vienne Condrieu Agglomération

Contexte

- L'Agglo a obtenu en mars 2014 un permis d'aménager pour l'extension de la zone d'activité du Rocher,
- L'Agglo a lancé l'appel à manifestation d'intérêt pour la couverture totale de la nouvelle zone du Rocher de panneaux solaires à l'été 2015 et choisi ENGIE comme opérateur exclusif pour financer, réaliser et exploiter les installations en toiture des bâtiments à construire sur les 21 parcelles commercialisées.
- La convention de partenariat pour le développement de centrales solaires sur les bâtiments de la Z.A. du Rocher a été signée en Mai 2016.
- Engagement ENGIE: installation de centrales PV sur l'ensemble des bâtiments, Objectifs : 40.000m² de PV / 1.700MWh
- Engagement de l'Agglo: vente des parcelles et respect par les acheteurs des exigences architecturales et techniques

Vienne Condrieu Agglomération

Solutions

- ENGIE pose les panneaux photovoltaïques et finance le système énergie
- L'Agglo demande aux entreprises d'intégrer les panneaux photovoltaïques dès la conception du bâtiment (pente, structure, réseau interne, local, fourreaux) / accompagnement par ENGIE
- L'Agglo aménage la zone et prévoit les évolutions énergétiques : pose de fourreaux pour un réseau interne pour l'autoconsommation ...
- Entreprise récupère le matériel au bout 20 ans ; possibilité autoconsommation à terme
- ENGIE a envisagé le projet énergétique avec solutions évolutives : panneaux photovoltaïques avec revente et autoconsommation et stockage pour le site

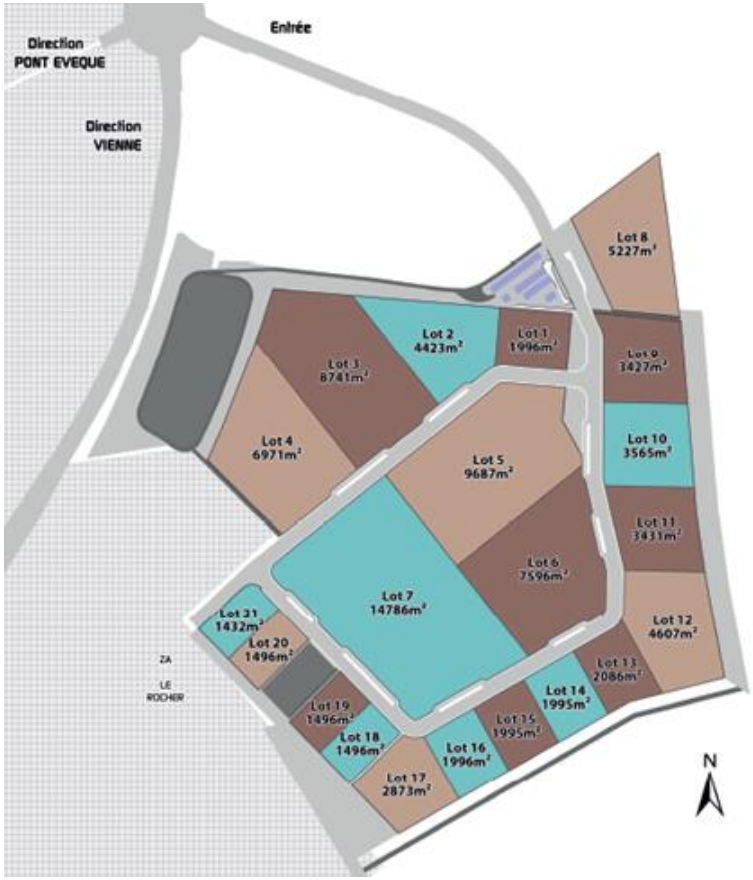

Vienne Condrieu Agglomération

Outils – Mode d'action

- Démarche projet travaillée en interne et avec ENGIE : Comités technique et pilotage : tous les 3 mois
- Modification du PLU et du règlement du lotissement
- Elaboration de documents à destination des entreprises pour expliquer la démarche et préciser les préconisations, Ces documents sont joints au compromis et à l' acte de vente : cahier de prescriptions architecturales, bail PV Entreprise -ENGIE, contrat assurance …
- Mise en place d'un circuit de validation du projet avant dépôt du PC entre : Entreprise ; services Agglo ; ENGIE
- Les panneaux photovoltaïques sont inscrits dans le permis de construire, instruction par l'Agglo
- ENGIE accompagne l'Agglo et Entreprises

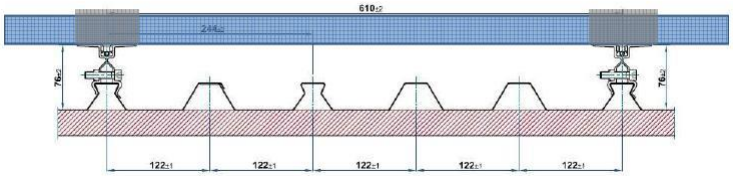

Illustration d'un module en cours de pose. Le module vient s'accrocher au kit de fixation, eux-mêmes fixés au bac acier, sans perforation.

Vienne Condrieu Agglomération

Résultats

Objectifs : tous les bâtiments seront équipés, ce qui représentent plus de 40 000 m² de panneaux photovoltaïques

- Actuellement 2 bâtiments sont construits et équipement en PV prévu en mars 2018
- Enjeu énergétique et attractivité de la zone : enjeu autoconsommation pour le territoire – les entreprises

Points positifs :

- Forte volonté politique + collaboration services en interne
- Démarche expérimentale ; innovante en énergie
- Partenaire ENGIE présent, souple qui s'adapte aux difficultés qui peuvent apparaitre
- permis de progresser (cf pratique risque incendie, assurance… relation avec entreprises…) ;

Les difficultés :

- Gestion des coups partis (toiture terrasse déjà prévue sur les deux bâtiments)
- Contrainte vis-à-vis des entreprises en termes de forme architecturale et de coûts ?
- Certaines activités interdites (poussières)
- Problématique de l'assurance liée au risque incendie… (échange avec entreprise puis travail spécifique avec assureur…)
- Vitesse commercialisation de la zone…

Vienne Condrieu Agglomération

Premiers bâtiments

Carré d'Ebène

Centrale 100 kWc (571m² PV)
Autoconsommation Individuelle avec stockage

Larius

22,6 kWc (130 m² PV)

Vienne Condrieu Agglomération